

Dossier de demande d'habilitation en vue d'utiliser le service communautaire de Transport A la Demande (TAD)

1-Identification du demandeur

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :

2-Identification de la demande

Seules peuvent bénéficier du service TAD, les personnes de plus de 70 ans habitant les 44 communes membres de la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Liste des 44 communes de la Communauté de communes Le Grand Charolais :
Ballore, Baron, Beaubery, Champcecy, Changy, Charolles, Chassenard, Coulanges,
Digoin, Fontenay, Grandvaux, Hautefond, La Motte Saint-Jean, Le Rousset-Marizy, Les
Guerreux, L'Hôpital Le Mercier, Lugny-les-Charolles, Marcilly-la-Gueurce, Martigny-le-
Comte, Molinet, Mornay, Nochize, Oudry, Ozolles, Palinges, Paray-le-Monial, Poisson,
Prizy, Saint-Agnan, Saint Aubin en Charollais, Saint Bonnet-de-Joux, Saint Bonnet de
Vieille Vigne, Saint Julien de Civry, Saint Léger Les Paray, Saint Vincent Bragny, Saint
Yan, Suin, Varenne-Saint-Germain, Vaudebarrier, Vendenesse-les-Charolles,
Versaugues, Viry, Vitry en Charollais et Volesvres.

Pour pouvoir accéder au service, les usagers devront justifier auprès des prestataires de leur habilitation. Celle-ci sera délivrée par la Communauté de communes Le Grand Charolais, après instruction du présent dossier de demande d'habilitation.

La composition du dossier à déposer auprès de la Communauté de communes Le Grand Charolais est indiquée en page 2.

Si le dossier est accepté, une carte personnelle d'accès au TAD sera remise à l'utilisateur. Il devra la présenter au prestataire à chaque utilisation du service. Sans cette présentation, le prestataire est en droit de ne pas prendre l'utilisateur en charge.

La carte d'accès délivrée par la Communauté de communes est personnelle. Elle ne peut en aucun cas être prêtée à un autre utilisateur potentiel.

En cas de non-respect de ce critère, la Communauté de communes fera un rappel au règlement à l'utilisateur. En cas de récidive, l'habilitation pourra être retirée à l'utilisateur de façon temporaire ou définitive, sur décision du Président de la Communauté de communes ou son représentant habilité.

3-ATTESTATION :

Je soussigné(e)

DECLARE :

- l'exactitude des renseignements fournis,
- avoir pris connaissance et signé le règlement de fonctionnement du service communautaire de Transport à la Demande,
- respecter les conditions d'utilisation du service.

A :

Le :

Signature du demandeur :

Avis de la Communauté de communes :

Favorable

Défavorable ; préciser le motif :

.....

.....

Le :

Signature du Président ou du Vice-Président
Mobilité

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- le présent dossier complété
- un justificatif d'identité (copie de la carte nationale d'identité en cours de validité)
- un justificatif de domicile
- un exemplaire du règlement de fonctionnement du service signé par le demandeur

Le dossier est à retourner à l'adresse ci-dessous